

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR.  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>me</sup>  
NIVERLET, libraires ;  
A PARIS,  
A l'Office de Publicité Départementale et  
Etrangère, HAVAS-LAFFITE BULLIER et C<sup>ie</sup>,  
rue de la Banque, 20, et à la Publicité Dépar-  
tementale, Isid. FONTAINE, rue de Trévise, 22.

Gare de Saumur (service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
7 heures 49 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 50 minut. mat.	Express.
3 — 52 — —	Express.	11 — 49 — matin,	Omnibus.
3 — 27 — —	Poste.	6 — 23 — soir,	Omnibus.
9 — 04 — —	Omnibus.	9 — 28 — —	Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
1 heure 02 minutes soir,	Mixte.	3 heures 02 minut. matin,	March.-Mixte.
		7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La situation politique de l'Europe est telle, en ce moment, que, en regard à l'antagonisme des principes et des intérêts qui divisent certains gouvernements, on ne saurait dire si le nœud de cette situation sera délié par les voies diplomatiques ou tranché par l'épée. Le devoir des gouvernements est donc de se tenir prêts pour toutes les éventualités et de ne négliger aucune des branches de l'art militaire dont le faisceau constitue la puissance nationale sur l'échiquier des batailles. Le gouvernement impérial est trop soucieux de la gloire de la France pour ne pas avoir compris et rempli ce devoir dans toute son étendue. Aussi voyons-nous, après avoir introduit dans l'armement et les manœuvres de notre infanterie et de notre artillerie, toutes les modifications indiquées par l'expérience des dernières guerres, porter aujourd'hui sa sollicitude sur les perfectionnements que peut comporter l'organisation de notre cavalerie.

Des écrivains militaires, en présence des changements opérés dans la manière de combattre des fantassins, des effets produits par les armes de précision et par les canons rayés, ont pensé que la cavalerie était, en quelque sorte, devenue une superfluité parmi les troupes européennes. D'autres, loin de partager cette opinion, sont convaincus que les troupes à cheval peuvent, en un moment donné, rendre des services essentiels, mais à cette condition qu'elles subissent dans leur organisation et leur instruction, des modifications analogues à celles qui ont été effectuées dans les autres armes. C'est à cette opinion que s'est rangé le ministre actuel de la guerre, s'inspirant de la pensée de Napoléon III dont le coup-d'œil n'est pas moins sûr, en ces sortes de questions, qu'en matières politiques.

L'organisation et l'instruction de nos troupes à cheval ont donc reçu, dans ces derniers temps, des améliorations importantes; on s'est surtout attaché à perfectionner l'instruction individuelle du cavalier, en l'exerçant au maniement de son cheval et de ses armes, à toutes les allures, isolément et en troupe. L'équipement a été l'objet d'une attention

spéciale; on l'a autant que possible allégé et simplifié, afin que le cheval puisse non-seulement mieux se prêter aux exigences de celui qui le dirige, mais encore supporter plus facilement les fatigues de la marche. Qui ne sait, d'ailleurs, que le bon cavalier développe souvent chez un cheval médiocre, en apparence, d'excellentes qualités?

Le cheval de guerre ne manque pas, actuellement, en France, quoiqu'on en ait dit, et, si cela était vrai, n'avons-nous pas l'Afrique et n'occupons-nous pas la Syrie; c'est-à-dire les deux contrées du monde d'où nous pouvons tirer les types de production les plus parfaits pour améliorer nos races chevalines indigènes. — Havas.

Par décret du 31 mars, l'Empereur a promulgué la convention de délimitation intervenue entre la France et la Sardaigne, par suite de l'annexion de la Savoie à l'Empire français.

Les travaux préparatoires avaient été confiés, pour la France, au général marquis de Beaufort d'Hautpoul, actuellement en Syrie; au lieutenant-colonel Galinier et au chef d'escadron Smet, du corps impérial d'état-major; pour la Sardaigne, au major-général comte Pettiti, au lieutenant colonel Federici et au capitaine Ricci, de l'état-major sarde.

La convention, arrêtée par le comte Aloys de Rayneval, chargé des affaires de France à Turin, et M. Dominique Carutti de Cantogno, secrétaire général du ministère des affaires étrangères de Sardaigne, détermine et stipule :

1<sup>o</sup> La ligne frontière qui sépare l'Empire français du royaume de Sardaigne et qui, du côté de la Savoie, sauf les modifications indiquées à l'article premier, suit les anciennes limites du duché de Savoie et du Piémont.

Du côté de l'arrondissement de Nice, la frontière est déterminée par l'article 2;

2<sup>o</sup> Le maintien des droits de propriété et d'usage, et les servitudes actives et passives des particuliers, des communes et des établissements publics des pays respectifs.

La liberté d'importation en France et dans les Etats sardes, pour les Français ou Piémontais pro-

priétaires à la date du traité d'annexion de terres situées de chaque côté, à un demi-myriamètre de la frontière, des décurés et produits de ces propriétés.

La même liberté pour les territoires piémontais compris entre la frontière et la crête des Alpes (Mollières, la Lionne, la Guercia, Tenda et Briga) et les territoires français qui s'étendent au delà de la crête des Alpes (art. 3, 4 et 5);

3<sup>o</sup> La police douanière et forestière des communes frontalières, le droit de pacage dans lesdites communes, la répartition des attributions relatives à la constatation des délits; la transmission par héritage des privilèges accordés par ladite convention aux propriétaires des terres désignées dans l'article 2; les formalités à remplir par lesdits propriétaires pour jouir des franchises accordées par les articles 3, 4 et 5.

Toutes les dispositions de la convention sont du reste empreintes d'un grand respect pour les propriétés et les personnes des citoyens piémontais et français domiciliés à proximité de la frontière.

Signée le 7 mars dernier à Turin par les représentants de la France et de la Sardaigne, elle devient exécutoire; et il est probable que les journaux officiels de l'autre côté des Alpes nous apporteront le décret de promulgation, signé par le roi Victor-Emmanuel. (Le Pays.)

La situation morale de Varsovie, qui est en ce moment l'objet des principales préoccupations de l'Europe, ne se modifie, on peut le dire, en aucune façon depuis quelques jours.

On sait que le prince de Gortschakoff, à la suite d'un premier discours dont l'impression avait été péniblement ressentie par la population, a prononcé des paroles plus conciliantes et qui ont été mieux accueillies. Ce discours du gouverneur de Varsovie semblait, en annonçant les réformes comme un fait accompli, devoir mettre un terme aux vœux, aux appréhensions, aux inquiétudes des habitants.

Il semble qu'il n'en ait rien été, et aujourd'hui on écrit de la frontière de Pologne que de nouvelles démonstrations ont eu lieu dimanche au soir.

FEUILLETON

LES COUREURS D'AVENTURES.

QUATRIÈME PARTIE.

(Suite.)

CHAPITRE VI.

Il était midi. Le soleil tropical éclairait la clairière, théâtre du supplice, champ-d'os du combat. Les hautes herbes tombaient sèches; les grands arbres, les buissons ne projetaient aucune ombre; pas un souffle de brise ne faisait frissonner les feuilles des lianes. L'air était embrasé.

Si l'on eût jeté de l'eau sur les boucles de fer qui avaient servi à lier Georges Barzien par les quatre membres, l'eau se serait évaporée en bouillonnant. Le fer était presque rouge. Déjà le sang calciné devenait poussière; les chairs déchirées avaient pris une teinte verdâtre, les peaux racornies se fendaient; le cadavre était chaud.

La lumière éblouissait.

Les canons des carabines brûlaient; — mais le cœur de Braz de San Pedro était dévoré par une furie cent fois plus ardente que les feux torrides du soleil.

Dès que le signal eût été fait, il arma son fusil, et, l'appuyant à l'épaule, courut obliquement pour découvrir son adversaire. Il ne l'aperçut point; mais il vit onduier les herbes comme sous le passage d'un reptile.

Carlos rampait.

Braz ajusta dans la direction, et, s'arrêtant, il se replia sur lui-même jusqu'à ce que son canon de fusil fût au raz des broussailles.

Les ondulations cessèrent, Braz ne bougea plus.

Dom Fabiano Estrelhos, son fils Baldo et Viatès, formaient un groupe retranché derrière les palissades de ces gradins, d'où les invités du marquis avaient pu le voir exercer sa justice vengeresse.

Paul, Albert, les deux officiers français et quelques noirs étaient abrités par un épais taillis.

Derrière chaque massif d'arbres se trouvaient d'autres spectateurs qu'une balle égarée pouvait bien atteindre, mais qu'une invincible curiosité retenait à leurs postes d'observation.

Les deux combattants, immobiles, se guettaient, se cherchaient; mais, éblouis par le soleil, ils ne voyaient plus que les herbes flétries.

Aux pieds de Braz se trouvait une pierre énorme, il la ramassa lentement sans faire bouger une tige de paille; puis il la fit rouler violemment sur la pente du terrain.

Trompé par ce stratagème, Carlos tira dans la direction de la pierre.

Braz, se redressant, courut droit sur lui.

Du groupe des Estrelhos partirent des cris d'effroi.

Carlos se précipitait vers les poteaux du supplice et allait s'y mettre à couvert derrière le cadavre de Bar-

zien, lorsque Braz fit feu à son tour.

L'on entendit un cri de douleur.

Puis les deux adversaires disparurent.

Braz s'était couché à plat ventre et rechargeait sa carabine.

Avait-il tué son ennemi? l'avait-il seulement atteint? Le cri de Carlos pouvait bien n'être qu'une ruse de guerre.

Le groupe des Français aperçut bientôt une tête qui s'élevait graduellement à côté de celle de Georges Barzien. Carlos, son fusil à la main, regardait avec anxiété tout autour de l'échafaud.

Le groupe des Estrelhos voyait en même temps Braz agenouillé aux pieds du cadavre et apprêtant sa carabine.

Une seconde après, des clameurs épouvantables firent résonner les échos des bois. Braz et Carlos s'étaient aperçus en même temps. Séparés seulement par la longueur du cadavre, il se tenaient en joue, se baissant et se levant tour à tour, n'osant faire feu, et voulant frapper à coup sûr.

Cette terrible situation se prolongea pendant une minute entière. Les deux combattants eurent à la fois l'idée de s'ajuster par-dessous la planche où reposait le corps livide du faux Moëlho; mais, éblouis comme ils étaient, ils ne purent se voir dans l'ombre, et se redressant à la fois, ils se sentirent comme aveuglés. Des taches bleuâtres tourbillonnaient devant leurs paupières.

C'est précisément devant le palais du prince-lieutenant que cette démonstration a eu lieu, et elle aurait nécessité le recours à la force armée. Le prince-lieutenant a harangué lui-même la foule en l'invitant au calme et à l'ordre. Le peuple aurait exigé préalablement l'éloignement des troupes, après quoi il s'est retiré tranquillement.

La plupart des correspondances s'accordent pour constater que la situation de Varsovie et de la province ne laisse pas d'inspirer certaines appréhensions qu'on pourrait dire précisément fondées sur le calme singulier que garde une population autrefois renommée pour la spontanéité et la violence de ses résolutions. (Le Pays.)

Un télégramme de Breslau, du 8 avril, porte que les deux allocutions du marquis Wielopolski adressées au clergé de Varsovie et à la députation des israélites ont produit une impression fâcheuse sur les esprits. Ces deux allocutions avaient précédé la publication de l'ukase prononçant la dissolution de la société agronomique.

M. Jean Wolowsky, procureur en chef du sénat, ami du marquis Wielopolski, est nommé directeur de la justice en remplacement de M. Drzewiecki, démissionnaire. Le conseil municipal provisoire a tenu sa première séance le 5 avril, et l'a inaugurée en demandant que le titre de capitale du royaume de Pologne soit restitué à la ville de Varsovie, ce qui a été accordé.

La dissolution de la société agronomique de Varsovie a provoqué dans cette capitale une immense manifestation.

Lundi 8, au soir, une foule très-nombreuse, mais désarmée, s'est présentée devant le château. La cavalerie a chargé et l'infanterie a fait feu. On compte plus de cent personnes tuées et blessées. — Havas.

On lit dans l'Italie, du 7 avril :

La discussion sur les affaires de Naples s'est enfin terminée aujourd'hui par l'adoption à peu près unanime de l'ordre du jour de M. de Torreausa, amendé par M. Mamiani, et accepté par le gouvernement.

La chambre a pensé avec raison que cette longue discussion constituait la meilleure des enquêtes, et que la création d'une commission parlementaire n'aurait d'autre résultat que d'affaiblir, dans les provinces du midi, la puissance morale du gouvernement qu'il importe tant, au contraire, de fortifier.

D'après des lettres de Naples du 6, à la suite de quelques démonstrations hostiles des villages voisins de Naples, la garnison a été consignée et la garde nationale convoquée, qui a ramené en ville cinquante prisonniers. Aucune résistance sérieuse n'a, du reste, été faite. — Havas.

On mande de Rome à la date du 6 :

Le Pape continue à bien aller, seulement les médecins lui ont conseillé, par mesure de précaution, de différer le sacre du nouvel évêque de Bulgarie, que Sa Sainteté doit faire.

Il circule à Rome une lettre des Bulgares qui invoque la protection des Empereurs de France et d'Autriche. — Havas.

Les dernières dépêches de l'Herzégovine, venues par Raguse, donnent des détails positifs sur l'état des affaires. — Les généraux Mahmoud pacha et Derwich pacha, qui commandent les troupes ottomanes, ont quitté Triébigne et Scutari, et fait le 29 leur jonction entre Podgoritza et Plava. Après avoir réuni leurs forces ils auraient obtenu un avantage assez sérieux sur les Monténégrins, et ont marché sur Niksik pour débloquer la place. La garnison turque de Niksiki faisait, depuis près de trois mois une défense énergique.

Vienne, le 8 avril.

Semlin, lundi. — M. Garoschanin, ancien ministre serbe, part demain pour Constantinople, afin de traiter de l'éloignement des musulmans de Servie.

Agram, lundi. — Niksiek est encore assiégé par les révoltés; décimé par la famine, sa chute est imminente. On dit que, par la médiation des consuls, un armistice entre les troupes turques et les insurgés a été conclu.

En Bosnie, on craint un conflit entre les Turcs et les Rajahs. Les émigrations des Rajahs sont imminentes. — Havas.

Une dépêche particulière de Vienne assure que la politique d'ordre et d'union avec la monarchie autrichienne gagne tous les jours du terrain.

A Pesth, dit cette dépêche, en date du 8 avril, « les esprits, d'abord incertains et inquiets, sont maintenant très-bien disposés. » (Le Pays.)

Vienne, lundi. — Le gouvernement a annoncé que la Diète serait ajournée avant la convocation du conseil de l'empire. Le gouvernement se réservait le droit de convoquer de nouveau la Diète après la fin de la session du conseil de l'empire et de faire connaître son autorisation ultérieure pour les élections de ce conseil. — Havas.

Nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt de connaître l'article du protocole du congrès d'Aix-la-Chapelle de 1818, invoqué, dit-on, par le gouvernement autrichien, pour amener la Prusse à protester contre l'usurpation du titre de roi d'Italie par Victor-Emmanuel, ou du moins à ne pas reconnaître le nouvel Etat.

Voici cet article :

« Les cabinets s'obligent à ne reconnaître pour l'avenir, sans une entente préalable en commun, aucun changement dans le titre des souverains et des princes de leurs maisons. »

Nous croyons savoir, dit le Pays, que l'Autriche n'a fait aucune démarche dans ce sens auprès du gouvernement prussien.

Nous sommes informés, dit le même journal, que la nouvelle télégraphique d'après laquelle la Russie et l'Angleterre auraient rendu le Danemark responsable d'une rupture avec l'Allemagne est sans aucun fondement.

Quant à ce qui concerne le budget particulier au Holstein, le gouvernement danois a déclaré que les Etats pourront voter ce que bon leur semblera, ce qui signifie que le gouvernement ne se croira nullement obligé de se conformer à leurs résolutions.

La est la source de toutes les difficultés pendantes entre le Danemark et la confédération allemande.

Alors chacun d'eux prit la fuite de son côté, sans que les spectateurs pussent se rendre raison de cette manœuvre étrange.

Braz s'arrêta dans une excavation où son corps était plongé à demi; Carlos fit halte à l'abri d'une souche séculaire, sorte de petit monticule que tapissaient des plantes rampantes.

Dès qu'ils eurent recouvré la vue, ils se remirent à l'affût.

Carlos, qui était coiffé d'un grand chapeau de paille blanche, le glissa au bout de sa baguette de fusil et l'agita de manière à faire croire à Braz qu'il rampait. Le jeune marquis, dupe à son tour, tira, perça le chapeau et se découvrit; Carlos profita de l'occasion, fit feu et l'atteignit à la jambe gauche.

Braz tomba sans jeter un cri. Désormais il était hors d'état de courir, mais il pouvait ramper et sauter sur une seule jambe; il résolut de prendre un poste d'où il ne bougerait plus. Celui d'où Carlos l'avait ajusté paraissait excellent; quand il eut rechargé son arme, il quitta son fosse à reculons et mit tant d'adresse dans sa lente retraite que son adversaire ne sut ce qu'il devenait.

Carlos, sûr d'avoir touché, se demandait si Braz ne serait point évanoui ou même blessé mortellement; il se soulevait doucement pour voir, quand une balle, tirée par derrière, effleura son épaule gauche, glissa sur son front et lui fracassa le poignet droit.

Carlos prit aussitôt la fuite du côté où ses seconds attendaient :

— Baldo! mon frère!... au secours!... je suis hors de combat!...

Baldo se jeta impétueusement dans la clairière, d'où Carlos eut par conséquent le droit de sortir.

Dom Fabiano cria à son fils aîné :

— Courage!... Para bem fazer!...

Et serrant entre ses bras son second fils Carlos :

— Bien! mon enfant!... tu as montré grand courage!

On se mit en devoir de panser la blessure de dom Carlos.

Cependant Braz, retranché derrière la souche, avait fait feu sur Baldo qu'il blessa à l'oreille et décoiffa. Baldo courut de toutes ses forces pour décharger sa carabine à bout portant; Braz n'avait pas eu le temps de recharger la sienne; il se hâta en vain. Le canon de Baldo s'abaissa sur sa poitrine.

Mais celui-ci s'est trop avancé; Braz peut saisir l'arme par son extrémité; la balle se perd dans la terre.

Baldo furieux tire un stylet, et, contrairement aux lois du duel, en frappe à coups redoublés Braz, qui tombe baigné dans son sang.

Les Brésiliens applaudirent.

Les Français indignés poussent des cris de réprobation. Albert et Paul bondissent à la fois dans la clairière.

Viertés accourt de son côté.

difficultés insolubles si le Danemark persiste dans son refus de communiquer son budget aux Etats.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, a adressé la circulaire suivante aux procureurs généraux près les cours impériales de l'Empire :

« Monsieur le procureur général,

« Depuis quelque temps on me signale divers membres du clergé catholique qui, verbalement ou par écrit, traitent publiquement et dans l'exercice de leurs fonctions des matières que la loi leur interdit expressément de discuter.

« Les uns, oubliant que la mission du prêtre est de veiller à l'instruction religieuse des fidèles, se livrent à la critique des actes de gouvernement et s'efforcent d'appeler sur la politique de l'Empereur la défiance ou la réprobation; les autres, cédant à l'entraînement d'un zèle aveugle, prennent à partie la personne même du souverain et, sous un voile plus ou moins transparent, cherchent à l'accabler d'outrages; d'autres encore, exploitant la faiblesse d'esprit et la crédulité, se plaisent à troubler les consciences par l'annonce de malheurs imaginaires.

« De tels abus sont prévus par les lois.

« L'article 201 du code pénal « punit d'un emprisonnement de trois mois à deux ans les ministres du culte qui prononcent, dans l'exercice de leurs fonctions et en assemblée publique, un discours contenant la critique ou censure du gouvernement, d'une loi, d'un décret impérial ou de tout autre acte de l'autorité publique. »

« Aux termes de l'article 204 du même code, « tout écrit contenant des instructions pastorales en quelque forme que ce soit, et dans lequel un ministre du culte se sera ingéré de critiquer ou censurer soit le gouvernement, soit tout acte de l'autorité publique, emporte la peine du bannissement contre le ministre qui l'aura publié. »

« Si ces dispositions, dont les circonstances présentes montrent la sage prévoyance, sont restées sans application, c'est que jusqu'en ces derniers temps l'attitude du clergé a été généralement respectueuse et réservée; c'est aussi que le gouvernement, dans son indulgence, a mieux aimé tolérer des écarts isolés que de poursuivre devant les tribunaux, au détriment peut-être de la religion elle-même, des prêtres imprudents. Mais elles n'ont rien perdu de leur autorité, et le gouvernement manquera à son devoir s'il n'employait contre l'hostilité systématique dirigée contre lui les armes que la loi lui remet pour maintenir la paix et le bon ordre.

« Je vous charge en conséquence, monsieur le procureur général, de vous faire rendre un compte exact de toutes les infractions qui se produiront dans votre ressort, et, quand les faits auront été judiciairement constatés, de déférer leurs auteurs, quels qu'ils soient, à la juridiction compétente. Il est temps que la légalité reprenne son empire.

« Recevez, monsieur le procureur général, l'assurance de ma considération distinguée.

(Moniteur.)

» DELANGLER. »

#### FAITS DIVERS.

Voici la commission chargée, au Corps-Législatif, de l'examen du projet de loi relatif aux droits de douanes concernant les céréales :

Quatre coups de feu partent.

Baldo a la tête fracassée par une balle d'Albert Roland.

Paul et Viartés se manquent.

— Paul, retire-toi, crie aussitôt Albert; fais emporter le marquis!... Je reste contre Viartés, c'est mon droit!...

— Non, Albert!... non! Vis pour Olyntha! Viartés est mon adversaire naturel!...

Les armes étaient rechargées, et le débat durait encore; Viartés mettait en joue...

Mais Olyntha et plusieurs autres femmes s'élancent entre les combattants.

Les derniers serviteurs de Braz étaient accourus pour l'emporter dès qu'Albert et Paul étaient entrés dans l'arène :

— Assez!... arrêtez le combat!... puisque je vais mourir!... leur dit le jeune marquis d'une voix étouffée.

Dom Fabiano, désespéré, courait sur Albert Roland; les deux officiers de marine, le sabre à la main, s'avancèrent alors :

— Baldo Estrelhos a été justement puni de sa déloyauté!... disaient-ils. Messieurs les Brésiliens, le marquis de San-Pedro est mort. Arrêtons l'effusion du sang.

Les Pereira, Villaforte et Manolhaens entraînent de force dom Fabiano Estrelhos vers l'engenho, tandis que Paul, Albert, les deux officiers français et Olyntha recevaient dans le bois le dernier soupir de Braz de San-Pedro.

FIN DE LA QUATRIÈME PARTIE.

1<sup>er</sup> bureau, M. Vernier; — 2<sup>e</sup> bureau, M. Darblay; — 3<sup>e</sup> bureau, M. Corta; — 4<sup>e</sup> bureau, M. le vicomte de Grouchy; — 5<sup>e</sup> bureau, M. le baron Mercier; — 6<sup>e</sup> bureau, (n'est pas nommé); — 7<sup>e</sup> bureau, M. Thoinnet de la Turmelière; — 8<sup>e</sup> bureau, M. Dumiral; — 9<sup>e</sup> bureau, M. de la Marre (Creuse).

— S. Exc. Vefik effendi, ambassadeur de la Sublime-Porte, vient de quitter Paris pour retourner à Constantinople; S. Exc. Vely pacha, qui lui succède, est attendu vers la fin de la semaine à Paris.

— Les fêtes pour l'inauguration du pont de Kehl, commencées à Kehl même samedi dernier et continuées à Strasbourg jusqu'à la fin de la journée, se sont terminées le lendemain dimanche, à Bade, avec un éclat, un entrain et un ordre qui font honneur aux ordonnateurs de cette imposante cérémonie internationale.

Dimanche, à neuf heures du matin, un train d'honneur de l'administration badoise, pavoisé du drapeau badois et festonné de fleurs, est venu prendre les invités français, au nombre de deux cents environ, à la gare de Strasbourg.

Une heure et demie après, le train arrivait à la gare de Bade.

Dans la soirée, un banquet splendide de quatre cents couverts environ a été servi dans le grand salon de la Conversation, promenade ordinaire des étrangers pendant la saison d'été.

Voici les paroles textuelles prononcées à ce banquet par M. le baron de Dalwig, ministre de Hesse-Darmstadt :

« Messieurs, permettez moi d'être l'interprète de la vive gratitude des nombreux invités qui, hier et aujourd'hui, ont été l'objet d'une si large et si brillante hospitalité. Nous avons vu aux deux bords du Rhin, des pays riches, des peuples heureux.

« ... Messieurs, si les peuples sont heureux et contents, c'est en grande partie le mérite des gouvernements, et surtout des princes que Dieu a mis à leur tête.

« J'obéis donc à un sentiment bien naturel et partant du fond de mon cœur, en vous priant de boire avec moi à la santé de Sa Majesté l'Empereur des Français, ce puissant souverain qui, en étouffant par sa sagesse et son énergie la révolution, a acquis un si juste titre à la reconnaissance du monde entier; de boire avec moi à la santé de S. A. R. le grand-duc de Bade, qui, par sa bonté et son noble cœur, s'est fait aimer de tous ses sujets. »

Ces paroles répondaient aux sentiments de tous et ont été accueillies par une unanime adhésion.

— Les personnes qui doutent que la lune soit habitée, peuvent aller, quai de la Mégisserie, 66, si elles veulent abandonner leurs doutes. Elles verront devant l'étalage d'un magasin plusieurs spécimens d'habitants du sélénique Empire. Ils ne sont pas beaux; mais l'artiste qui les a reproduits paraît avoir apporté le plus grand soin dans son œuvre, jusque dans ses plus petits détails. Les badauds s'arrêtent cependant sans bien comprendre la mystification dont ils sont les victimes.

— Voici la curieuse carte à payer de M. Lincoln, à l'hôtel Delavan, d'Albany, pour un séjour de moins de vingt-quatre heures. Nous rédisons en

francs, afin que nos lecteurs apprécient mieux la chose :

<p>Pour un jour de logement et nourriture de l'honorable Abraham Lincoln et de sa suite. . . . .</p> <p>Vin, eau-de-vie et liqueurs . . . . .</p> <p>Cigares. . . . .</p> <p>Télégraphe. . . . .</p> <p>Eau minérale. . . . .</p> <p>Transport des bagages. . . . .</p> <p>Voitures. . . . .</p> <p>Pour divers objets brisés, tels que poêles, chaises, verres, etc. . . . .</p> <p>Total. . . . .</p>	<p>2,882 f. 50</p> <p>1,785 »</p> <p>80 »</p> <p>5 65</p> <p>12 50</p> <p>24 25</p> <p>60 »</p> <p>750 »</p> <p>5,600 f. »</p>
---	--

Qu'eût-ce donc été si M. Lincoln n'avait pas appartenu à une société de tempérance? Heureusement pour lui qu'il était l'invité de la législature d'Albany, et que c'est elle qui paiera cette modeste carte... et les pots cassés.

— Une brochure très-intéressante vient de paraître; elle a pour but l'amélioration des vins nouveaux par des procédés à la portée de tout le monde. (Voir aux annonces, les Vins 1860.)

#### CHRONIQUE LOCALE.

M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, vient, dit le *Propagateur*, de prendre l'arrêté suivant :

Art. 1<sup>er</sup>. Les compartiments spéciaux de toutes classes que les compagnies de chemins de fer réservent dans les trains de voyageurs, soit pour l'exécution des obligations qui leur sont imposées par les cahiers des charges ou par les instructions de l'administration, soit pour leur propre service, seront ostensiblement désignés au moyen de plaques appendues, pendant toute la durée du trajet des trains, à l'un des panneaux desdits compartiments. Ces plaques contiendront les indications suivantes :

Postes — Dames seules — Fumeurs — ou simplement Réservé.

Art. 2. Il est interdit de prendre place dans les compartiments ainsi désignés à toutes personnes autres que celles auxquelles ils sont réservés.

Art. 3. Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et déferées aux tribunaux.

MM. les inspecteurs généraux des haras vont commencer leurs tournées d'inspection des jeunes étalons destinés à la reproduction.

Pour donner un plus grand essor à la production chevaline en France, le directeur général des haras vient de décider qu'à l'exception des chevaux de selle qui sont anglais, tous les autres chevaux de carrosse, de transport ou de parc des écuries de l'Empereur, seront désormais choisis parmi les chevaux indigènes.

Par décision du 16 mars courant, Son Excellence M. le maréchal ministre secrétaire d'Etat de la guerre vient d'arrêter les dispositions suivantes :

» Pour amener les éleveurs à entrer dans la voie qui leur est indiquée par les récentes instructions émanées de l'administration et du département de la guerre, et qui consistent à les engager à présenter,

à la remonte, des chevaux préparés pour le service; il importe d'employer les moyens d'épreuve suffisants pour constater si les animaux offerts se trouvent dans ces conditions.

» Or, le plus efficace est de faire monter le cheval offert par l'éleveur; car ce n'est que par ce moyen, très-rarement employé jusqu'ici, que l'on peut juger de l'état de ses reins, et de ses allures, réelles, ainsi que des dispositions qu'il peut avoir ou non à la rétivité.

» En conséquence, les comités d'achat, après avoir examiné les chevaux présentés à la main, devront les faire essayer, autant que possible, montés en selle et en bride, au pas, au trot et au galop, pendant tout le temps nécessaire pour juger de leurs moyens.

» L'emploi judicieux de ces moyens d'épreuve, dans lesquels il devra être tenu compte, bien entendu, pour les chevaux de quatre ans, de leur résistance relative, contribuera évidemment à mieux faire apprécier l'ensemble des qualités des chevaux et à améliorer, par suite, les remontes de l'armée. Ils contribueront enfin à faire réparaître ces jeunes cavaliers qui étaient autrefois si remarquables par leur habileté et leur audace. »

Pour chronique locale : P. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Naples, 9 avril. — Les dernières tentatives réactionnaires sont l'objet d'une enquête sévère. De semblables tentatives ont eu lieu dans plusieurs provinces, mais elles ont été aisément réprimées, les populations n'y ayant pas participé. — 900 fusils ont été saisis et 43 individus ont été arrêtés devant la station de Caserte. — A Castiglione, les insurgés ont commis toute espèce d'atrocités. Le bruit court que l'on a envoyé des colonnes mobiles pour désarmer le pays. — Plusieurs individus arrêtés portaient sur eux des papiers importants. — Les conspirateurs, divisés en bandes, avaient des chefs et recevaient une solde. — La garde nationale napolitaine a été, dans cette circonstance, l'objet des éloges du gouvernement. — Les populations sont indignées, mais tranquilles.

EPOUVANTABLE INCENDIE. — Barcelone, 9 avril. — Le fameux théâtre du lycée de Barcelone, le plus grand des théâtres de l'Europe, après la Scala de Milan, est entièrement consumé. Plusieurs maisons attenantes sont actuellement la proie des flammes. A demain les détails.

Barcelone, le 10. — L'incendie a duré toute la nuit. Le théâtre, le lycée, sont détruits, mais les maisons attenantes ont été sauvées. On n'a eu à déplorer aucun accident. La perte est évaluée à trois millions. — Havas.

#### BOURSE DU 9 AVRIL.

5 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 67 50.  
4 1/2 p. 0/0 baisse 30 cent. — Ferme à 95 20.

#### BOURSE DU 10 AVRIL.

5 p. 0/0 hausse 15 cent. — Ferme à 67 65  
4 1/2 p. 0/0 hausse 30 cent. — Ferme à 95 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

#### CONCLUSION

##### CHAPITRE PREMIER.

Par les soins de Paul d'Herbilliers, que le testament de Braz chargeait de la gérance de l'engenho, Georges Barzien fut enterré à l'endroit où il avait péri, c'est-à-dire au milieu de la clairière de *Bem-Fazer*, — car tel est le nom qu'a gardé dans le Reconcavo le champ clos du duel à la carabine.

Les Français rendirent ensuite les derniers devoirs au dernier marquis de San-Pedro, Braz, qui fut inhumé à côté de la tombe de dona Jacinta, son infortunée mère. Aucun Brésilien ne voulut assister à la funèbre cérémonie; mais tous les serviteurs libres et la plus grande partie des esclaves de l'habitation suivirent le cercueil du jeune maître en qui s'éteignait la race altière des seigneurs-traitants d'esclaves, un an à peine après l'interdiction légale du commerce des noirs.

Les planteurs du Reconcavo suivirent au contraire, en grande pompe, la dépouille mortelle de Baldo Estrelhos e Tamarão, frère aîné de Carlos et de dona Isabel.

Dom Fabiano, leur père, devait essayer de venger sa famille en suscitant à Olyntha et aux Français les plus déplorables chicanes. Dans la correspondance de Paul d'Herbilliers, on lit à ce sujet :

« Dom Fabiano et ses amis ne pouvaient nous dénoncer à l'autorité judiciaire, qui condamne, comme bien

vous le pensez, l'usage féroce du duel à la carabine, car l'on eût compromis en même temps, et Viartès, et Carlos à qui, par parenthèse, on fut obligé de couper le bras droit quelques jours après. — Mais on souleva des procès qui mirent longtemps en péril la fortune d'Olyntha. — L'on prétendit, par exemple, qu'elle n'était point la fille de la comtesse de Moëlho; peu s'en fallut qu'elle ne fût entièrement dépouillée.

» Par bonheur, je connaissais non-seulement la langue et les lois du pays, dont j'avais fait une étude approfondie depuis mon départ de France, mais j'avais en outre à ma disposition des sommes énormes. Je sacrifiai cent cinquante mille francs à me rendre les juges favorables; ma cause fut gagnée!... »

La campagne d'un bâtiment de guerre au Brésil dure généralement deux ans.—Or, l'on conçoit que le drame terrible dont l'engenho San-Pedro venait d'être le théâtre n'allongea ni ne diminua d'un jour le temps que *la Diane* devait passer à Rio-de-Janeiro, Bahia, Sainte-Catherine et autres points du littoral.

Albert Roland, commis d'administration de la corvette, fut donc obligé de rentrer à son bord.

Il revint maintes fois à Bahia, où il retrouvait Olyntha de jour en jour plus belle et plus digne d'être aimée.

Dès le lendemain du duel à la carabine, la jeune héritière, escortée par les quatre Français, avait quitté ses domaines pour se fixer auprès de sa bonne marraine

dona Mercedes, au bourg de Sant-Amaro. Elle y vécut dans la retraite; servie par les quatre affranchies, Calisto et Jonsinha les mulâtres, Moamma et Jennim les négresses favorites de la comtesse sa mère.

Paul d'Herbilliers gérait seul l'engenho, non sans fatigues, non sans périls.

Tant que les Brésiliens, ligués contre Olyntha, crurent avoir gain de cause, on le laissa passablement tranquille; à peine eût-il à regretter quelques sottises querelles provoquées par la malveillance; mais lorsque ses mémoires et plaidoiries eurent établi l'identité de la fille de la comtesse et ses droits à la succession; lorsque les Estrelhos et leurs partisans commencèrent à redouter le jeune avocat français, il entendit plusieurs fois des balles siffler à ses oreilles quand il traversait les bois.

Il fut obligé d'inventer mille ruses pour se garantir contre des guet-apens infâmes.

Pendant les trois derniers mois surtout, il courut véritablement les grandes aventures. Il se déguisait, il se cachait, il faisait de longs détours pour échapper aux assassins apostés sur sa route.

Enfin le procès fut gagné.

(La suite au prochain numéro.)

Expédition franc de port jusqu'à destination.

# MAGASINS DE NOUVEAUTÉS DU PETIT-SAINT-THOMAS

TROUSSEAUX  
et  
Layettes.

A PRIX FIXE.

CACHEMIRE FRANÇAIS  
et  
de l'Inde.

Rue du Bac, 33, et rue de l'Université, 25, faubourg Saint-Germain, à Paris.

Les propriétaires de cet établissement nous prient de rappeler à nos lecteurs qu'ils ont créé un service spécial pour la province. Ils envoient tous les échantillons franco et toute expédition au-dessus de 25 francs est affranchie pour toutes les localités de la France. Les prix, marqués en chiffres connus, sont les mêmes pour Paris et la Province. — Cette maison n'a de succursale ni de représentants dans aucune ville de France; elle rejette donc toute solidarité avec ces industriels ambulants qui font des emballages dans diverses contrées sous le nom du Petit-Saint-Thomas, elle les signale à la défiance et au mépris publics. — Un catalogue détaillé des marchandises qui se trouvent dans ses magasins est adressé aux personnes qui le demandent. (145)

Etudes de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué, et de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

Le dimanche 21 avril 1861, à midi,

## Adjudication DE DEUX BELLES MAISONS

Dépendant de la succession de M. DELOUCHE-HUARD, L'une située rue Saint-Jean, louée 1,500 francs, à M. Common, l'autre rue Cendrière. (178)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

## A VENDRE A L'AMIABLE,

Un petit JARDIN bien planté, avec MAISON et deux Pavillons, Situé à Briacé, commune de Saint-Lambert, près Saumur.

Pour visiter les lieux et traiter, s'adresser à M. CARICHOU, bijoutier, levée Notre-Dame, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (176)

## A VENDRE

200 grammes de graines de vers à soie, provenant d'une éducation faite avec un échantillon de graines apportées de Chine, en 1860, par M. de Montigny et ayant donné de très-beaux et très-durs cocons blancs. Prix 10 fr. les 30 grammes.

S'adresser à M. CHAMPNEUF, à Verantès. (151)

## A CEDER

UNE BONNE ÉTUDE D'HUISSIER, Dans un chef-lieu de canton, A 20 kilomètres de Tours. S'adresser à M. Th. BUSSON, greffier du tribunal de commerce, à Saumur.

## Changement de Domicile.

ROBIN, perruquier, a transféré son domicile, rue d'Orléans, à côté de la Belle-Jardinière.

On trouvera chez lui des pommades au détail.

Abonnements au mois et à l'année.

## A LOUER

Présentement, MAISON, place Saint Pierre, anciennement occupée par M. Chozamy. Elle comprend salon, salle à manger, cuisine, chambres à coucher, greniers, cour et caves.

S'adresser à M. ROUX, rue de Fenet, n° 79. (157)

## DUPONT,

CARROSSIER A SAUMUR, Place du Petit-Thouars,

A l'honneur de prévenir sa clientèle et toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'il vient de joindre, à ses ateliers de forge et de charronnage, la sellerie, ce qui le met à même de confectionner la voiture entièrement chez lui.

Il se chargera de toutes les réparations de sellerie et de harnais. On trouvera dans son magasin les dessus de voiture les plus nouveaux, voitures confectionnées, harnais, articles d'écurie, fournitures telles que passapartout, éponges, peau à laver, tapis, lanternes, fouets, cirage, le tout aux prix les plus modérés. (165)

## A LOUER

Pour la Saint Jean, PREMIER ET DEUXIÈME ÉTAGE, Quai de Limoges.

S'adresser à M<sup>me</sup> SARTORIS. (177)

LUZERNES ET FOINS de première qualité,

## A VENDRE

S'adresser au garde de Chozé, commune de Cizay, canton de Montreuil-Bellay (12 kilomètres de Saumur).

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

## A VENDRE MAISON

Sise à Saumur, rue Bodin, n° 22. S'adresser, pour traiter, audit notaire. (125)

## AVIS.

## LA MAISON DE BANQUE

A. SERRE

RUE D'AMSTERDAM, 3, A PARIS,

Ouvre des COMPTES-COURANTS avec CHEQUES, fait des Avances sur titres, se charge de l'achat et de la vente des Valeurs négociées à la Bourse de Paris, etc.

Un bulletin contenant toutes les conditions de ces diverses opérations de banque est adressé à toute personne qui en fait la demande. (629)

## DRAGÉES DU D<sup>r</sup> GUIGNON

Contre les Maladies aiguës et chroniques: Traitement infatigable, guérison radicale.

Dépôt central à Paris, 157, rue Saint-Honoré; à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien. (107)

## LES VINS 1860

On l'art de les couper, colorer, désacidifier, clarifier, bonifier, conserver, etc., de supprimer le plâtrage et le vinage. — Loi sur les mélanges et les colorations. 1 vol. in 18, 2 fr. franco à domicile. — Envoyer des timbres-poste à M. Lebeuf, quai Saint-Michel, 23, à Paris. (186)

MÉDAILLES A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855 et aux expositions de Dijon et de Toulouse de 1858.

## BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS

Seul dépôt, à Saumur, chez MM. ROY frères, couteliers et bandagistes.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — MM. Roy se chargent de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète. PRIX MODÉRÉS. (187)

FABRIQUE A ROUEN

Rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 44, 45

PARACHUTE DES CHEVEUX

MAISON A PARIS

Pour le Gros, rue d'Enghien, 24

## EAU TONIQUE DE CHALMIN

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU!

La seule reconnue infatigable, par tous les consommateurs et les hommes de sciences, pour arrêter promptement la chute des cheveux, les faire croître et épaissir, leur donner souplesse et brillant, retarder le blanchiment et détruire en peu de temps les pellicules nuisibles à la croissance des cheveux. (Garantie) — Prix du flacon 3 francs. — Dépôts dans toutes les villes.

A Saumur, chez M. BALZEAU et M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. (63)

## PRODUITS PHARMACEUTIQUES

approuvés par l'Académie impériale de Médecine

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS IL FAUT S'ASSURER QUE LES ÉTIQUETTES PORTENT LA SIGNATURE DE L'INVENTEUR.

## POUDRE SULFUREUSE DE MIN POUILLLET

Pour préparer soi-même, instantanément et avec la plus grande économie, une eau sulfureuse pour boisson, dont les propriétés médicinales sont les mêmes que celles des eaux sulfureuses naturelles les plus renommées. No<sup>m</sup> Pouillet

## PILULES D'ETHER DU D<sup>r</sup> CLERTAN

Le seul moyen d'administrer à doses fixes l'Ether, dont l'usage est si efficace contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse. Clertan

## POUDRE DE ROGE

Purgatif aussi sûr qu'agréable.

Pour préparer soi-même la véritable limonade de Roze au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un facon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz. Roze

## PASTILLES ET POUDRE DU D<sup>r</sup> BELLOC

Par l'emploi de ce charbon tout spécial, l'appétit revient et la constipation disparaît chez les personnes atteintes de maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, et chez celles dont la digestion ne s'opère qu'avec difficulté. Belloc

## PILULES DE VALLET

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et dans tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins. Vallet

## PHARMACIENS DÉPOSITAIRES

Angers, Menière; — Baugé, Flaire; — Beaufort, Mousu; — Chalonnes-sur-Loire, Martinet; — Châteaufort-sur-Sarthe, Hossard; — Cholet, A. Bon-temps; — Doué-la-Fontaine, Maillet; — Saumur, Damicourt. (188)

Saumur, P. GODET, imp.

## A CEDER

# GRAND HOTEL DE LONDRES

Rue d'Orléans, à Saumur.

Ce bel établissement sera cédé à des conditions très-avantageuses. — Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser à M. SERGÉ, tenant l'hôtel, ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.